

Congrès de Créteil 12 mars 2014

MOTION ACTION

Le président de la République et le gouvernement ont donné de nouveaux tours de vis dans la politique d'austérité imposée aux salariés et aux retraités. Ils s'entêtent dans une politique qui mène le pays dans le mur et qui n'offre aucune solution au problème crucial du chômage. Un nouveau cadeau de 30 milliards est offert au patronat.

Ce pacte de responsabilité ne comporte aucune contrepartie sur la création d'emplois par les entreprises. Le gouvernement s'appuie sur les syndicats d'accompagnement (CFDT, CGC, CFTC) pour faire passer cette nouvelle régression des droits et des acquis sociaux. Sous la pression de la Commission Européenne, 50 milliards d'économie sont prescrites dans les dépenses et les services publics. Le gouvernement s'attaque à la Protection Sociale, à l'emploi public et aux salaires. La quatrième année de gel des salaires est confirmée pour 2014, et le blocage des promotions d'échelon des fonctionnaires est clairement sur la table. Salariés et retraités subissent de plein fouet les réformes et les mesures prises à leur encontre.

Dans l'Éducation les postes créés pour la prochaine rentrée dans le second degré sont largement insuffisants pour couvrir l'augmentation de la démographie scolaire, tout particulièrement dans notre académie. Nos conditions de travail vont à nouveau être dégradées. Une nouvelle fois les effectifs par classe des collèges et lycées de l'académie seront en hausse à la rentrée prochaine.

L'éducation prioritaire est particulièrement malmenée à Créteil. Les moyens attribués aux établissements classés sont en baisse et les pondérations dans les très rares établissements REP + sont le plus souvent financés en diminuant leur offre de formation et en ponctionnant les DHG des autres établissements de l'Éducation Prioritaire. Cette dernière a au contraire besoin d'être étendue et massivement refinancée.

La réforme du lycée n'a pas été remise en cause, pas plus que le socle commun au collège.

En débloquant l'équivalent de 1000 emplois en heures supplémentaires le ministère reconnaît le manque de titulaires et les graves difficultés de recrutement qui perdurent depuis plusieurs années. La titularisation des non-titulaires qui représentent désormais plus de 11 % des collègues de l'académie est urgente.

Pour le SNES la priorité est l'instauration de prérecrutements et la revalorisation de nos métiers. Celle-ci passe d'abord par une nette augmentation des salaires, mais aussi par une amélioration des conditions de travail et d'étude. Depuis le changement de majorité que nous avons appelé de nos vœux lors de notre dernier congrès, les rares avancées sont bien maigres face à toutes les dégradations que nous avons continuées de subir. Des mobilisations massives sont nécessaires pour mettre un terme aux coupes et aux régressions.

Depuis le début du mois de février, le SNES est à l'initiative d'un mouvement de contestation de la DHG 2014. Le SNES continuera à impulser et à soutenir les mobilisations. En Seine-Saint-Denis trois journées d'action ont déjà eu lieu, dans un cadre unitaire, pour exiger un plan de développement pour la Seine-Saint-Denis. A nouveau, les personnels se mobiliseront le jeudi 13 mars et manifesteront en direction du ministère.

Le SNES et la FSU continueront à combattre la prérentree en août qui constitue de fait une annualisation et une augmentation du temps de travail.

Le SNES et la FSU, avec leurs partenaires, construiront un plan d'action articulant campagnes d'information et de débats au sein de la profession, en direction des parents et du public d'une

part et journées de mobilisation et de grève d'autre part. Ce plan d'action devra s'inscrire sur une longue durée incluant la rentrée et les élections professionnelles.

La réécriture des statuts, dans l'état actuel, n'est pas acceptable car elle reste marquée par la politique d'austérité. Nos collègues sur le terrain n'y voient aucune amélioration de leurs conditions de travail et encore moins de leurs salaires, d'autant qu'ils n'accordent plus aucune confiance aux mesures prises par ce gouvernement dans le champs de l'Education. Seule la pondération de 1,1 en Education prioritaire pourrait constituer une avancée mais son application cette année dans un périmètre plus que réduit, sans moyens supplémentaires, n'est pas de bon augure pour une généralisation à la prochaine rentrée. En tout état de cause, cette pondération doit être élargie et généralisée.

Le SNES Créteil transmettra aux collègues les textes ministériels définitifs dès qu'il en aura connaissance avec tous les points de vue présents au sein de l'organisation. Il demandera aux syndiqués de se prononcer sur la position qu'il conviendra d'adopter au cours du CTM. Il appelle le SNES à procéder nationalement à une consultation sur le sujet. En l'état, le SNES de Créteil demande au SNES de tenter de repousser autant que possible le CTM sur le sujet afin de pouvoir y voter avec le mandatement le plus large possible. En tout état de cause, s'il n'y a pas de nouveau texte qui réponde aux revendications des personnels et si la consultation n'est pas menée, le SNES Créteil demande au SNES de voter contre la proposition ministérielle.

Le congrès académique appelle à une large mobilisation pour réussir la grève unitaire du 18 mars à l'initiative de la CGT, de FO, de la FSU et de Solidaires. Manifestation 13h15 à Montparnasse. L'appel spécifique fonction publique porte sur les salaires, l'emploi, la protection sociale, le service public. IL rejoint l'appel du privé sur les mêmes mots d'ordre et contre le pacte de compétitivité.

Cette journée d'action doit avoir des suites sur le plan interprofessionnel et celui de la fonction publique. Il est nécessaire de constituer un front contre l'austérité avec les organisations qui souhaiteront le rejoindre. Les services publics étant la cible privilégiée des économies budgétaires, la FSU tiendra toute sa place. Ce front contre l'austérité doit permettre de populariser nos revendications en montrant que d'autres choix politiques et économiques sont possibles.

Vote sur le paragraphe :

« Le SNES Créteil transmettra aux collègues les textes ministériels définitifs dès qu'il en aura connaissance avec tous les points de vue présents au sein de l'organisation. Il demandera aux syndiqués de se prononcer sur la position qu'il conviendra d'adopter au cours du CTM. Il appelle le SNES à procéder nationalement à une consultation sur le sujet. En l'état, le SNES de Créteil demande au SNES de tenter de repousser autant que possible le CTM sur le sujet afin de pouvoir y voter avec le mandatement le plus large possible. En tout état de cause, s'il n'y a pas de nouveau texte qui réponde aux revendications des personnels et si la consultation n'est pas menée, le SNES Créteil demande au SNES de voter contre la proposition ministérielle. »

Pour 64

Contre 0

Abstention 2

NPPV 1

Vote sur le reste de la motion :

Pour 59

Contre 0

Abstention 6

NPPV 2